

DEC212493DR13

Décision portant nomination de Mme Lucie SUBIRANA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7232 intitulée Biologie intégrative des organismes marins

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC DEC173099INSB portant renouvellement de l'unité mixte n° 7232 intitulée BIOM et nommant M. Hector ESCRIVA-GARCIA en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Lucie SUBIRANA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'UPMC à Paris du 22/05/2021 au 14/06/2012.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Lucie SUBIRANA, IECN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7232 intitulée BIOM, à compter du 01/01/2018.

Mme Lucie SUBIRANA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Lucie SUBIRANA, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 13/07/2021

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

